



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **27 juin 2016**

Délibération n° 2016-1313

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Opérations globalisées 2016 - Préservation et mise en valeur de la Trame verte - Individualisations totales d'autorisations de programmes**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 7 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 29 juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à M. Colin), Charles (pouvoir à Mme Baume), Artigny (pouvoir à M. Hémon), Bravo (pouvoir à Mme Pietka), Butin (pouvoir à Mme Laurent), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Millet), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Roche (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Roustan.

Conseil du 27 juin 2016**Délibération n° 2016-1313**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Opérations globalisées 2016 - Préservation et mise en valeur de la Trame verte - Individualisations totales d'autorisations de programmes**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dès les années 1990, la Communauté urbaine de Lyon avait décidé de préserver sa trame verte. Cette volonté est reprise dans le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise dans le cadre de son projet de développement autour des 3 réseaux : ferré, bleu et vert. Pour répondre à ces objectifs, la Communauté urbaine avait développé des actions annuelles de gestion et de mise en valeur.

La Métropole de Lyon a compétence pour "les actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager", pour les espaces naturels sensibles (ENS), pour le développement et l'entretien du réseau des itinéraires de promenades et de randonnées et pour les aides directes à l'agriculture.

Les opérations globalisées 2016 liées à la préservation et à la mise en valeur de la trame verte sont inscrites à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 adoptée par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015.

1° - Plan départemental métropolitain des itinéraires de promenade et de randonnée - Opération récurrente n° 0P27O4979A

Dans le cadre de cette action, il s'agit, d'une part, d'entretenir le réseau existant qui représente aujourd'hui près de 500 kilomètres de sentiers équipés de plus de 400 poteaux et, d'autre part, de l'étendre sur les secteurs de la 2° couronne de la Métropole non couverts comme les Monts d'Or et la plaine de l'est. Par ailleurs, il pourra être envisagé, à plus long terme, de mailler l'ensemble du territoire en allant jusqu'au cœur de la ville.

L'individualisation d'une autorisation de programme de 30 000 €, sur l'opération n° 0P27O4979A - Sentiers Plan départemental métropolitain des itinéraires de promenade et de randonnée 2016, est nécessaire pour l'année 2016 afin de réaliser ces actions.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement est le suivant :

- 15 000 € en 2016,
- 15 000 € en 2017.

2° - Gestion et mise en valeur des espaces naturels - Opérations récurrentes n° 0P27O2940 et n° 0P27O4977A

Dans le cadre de cette action, figurent principalement les projets nature. Les projets nature sont le dispositif partenarial construit avec les Communes. Il était cofinancé par le Département du Rhône dans le cadre de sa politique de préservation et de mise en valeur des ENS.

Ce dispositif de partenariat avec les Communes se poursuit.

À ce jour, 10 projets nature sont mis en œuvre dans l'ensemble de l'agglomération :

- dans « l'ouest », les projets nature :

. du plateau des Hautes Barolles (Saint Genis Laval) : plateau agricole à dominante arboricole et élevage (hors ENS),

. du vallon de l'Yzeron (Craponne et Francheville) : zone naturelle bordant l'Yzeron (ENS),

. d'Yzeron aval (La Mulatière, Oullins et Sainte Foy lès Lyon) ; zone naturelle bordant en partie l'Yzeron et se développant vers les cœurs de ces 3 communes,

. du plateau de Méginand et abords (Tassin la Demi Lune, Saint Genis les Ollières, Marcy l'Etoile, Charbonnières, Sainte Consorce, Grézieu la Varenne) : plateau agricole à dominante élevage (ENS). Ce projet nature a la particularité d'être en partenariat avec des territoires hors Métropole,

. des ruisseaux de Serres et des Planches (Charbonnières les Bains, Dardilly et Ecully) : zone naturelle de bords de ruisseaux (ENS) ;

- à « l'est » du couloir Saône-Rhône, les projets nature :

. du vallon du ruisseau de Torrières (Neuville sur Saône, Montanay et Genay) : zone naturelle boisée de bord de rivière et plateau agricole céréalier (ENS),

. du ruisseau des Echets (Fontaines Saint Martin, Rochetaillée sur Saône et Fleurieu sur Saône) : zone naturelle de bord de ruisseaux et zone humide des Prolières (ENS),

. de Sermenaz (Rillieux la Pape),

. du Biez (Chassieu et Décines Charpieu) : zone agricole céréalière, limitrophe au Stade des Lumières et ceinturé par ses voiries d'accès (ENS),

. du plateau des Grandes Terres (Corbas, Feyzin et Vénissieux) : zone agricole céréalière (ENS), et classé en zone naturelle d'intérêt écologique pour la faune et la flore (ZNIEFF).

Il convient d'ajouter à cette liste les 3 territoires gérés par des syndicats mixtes selon les mêmes principes : les Monts d'Or, le Grand parc nature de Miribel Jonage, les Iles et Lônes du Rhône.

Chaque projet nature est mis en œuvre par le biais d'un programme annuel, défini par un comité de pilotage réunissant la Métropole et les Communes concernées.

Chaque programme comprend :

- des actions en fonctionnement, c'est à dire des inventaires permettant d'évaluer l'évolution du milieu, des animations pédagogiques en direction du grand public et des écoles, des actions d'entretien des équipements et des espaces, l'édition de plaquettes, d'articles dans les journaux municipaux, etc.,

- des actions en investissement, c'est à dire l'aménagement de sentiers, l'équipement en panneaux de balisage et d'information de ces sentiers, l'installation d'équipements divers (restauration d'une platte, aires de pique-nique, mares, points d'eau, etc.), des acquisitions foncières.

Les sommes dépensées sur chaque projet nature dépendent de la taille de l'espace et d'une certaine dynamique locale.

L'individualisation d'une autorisation de programme de 380 000 € sur l'opération n° 0P27O4977A - Espaces naturels sensibles 2016, est nécessaire pour la réalisation des actions prévues en 2016.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement est le suivant :

- 100 000 € en 2016,
- 180 000 € en 2017,
- 100 000 € en 2018.

L'individualisation d'une autorisation de programme de 85 000 €, pour l'opération n° 0P27O2940 - Espaces naturels 2016, est nécessaire pour la réalisation des actions prévues en 2016.

3° - Gestion de la Trame verte par la forêt - Opération récurrente n° 0P27O4976A

Le Département du Rhône a transféré à la Métropole une compétence pour intervenir aux côtés des propriétaires forestiers dans l'entretien et la mise en valeur de leurs boisements.

L'individualisation d'une autorisation de programme de 50 000 €, sur l'opération n° 0P27O4976A - Espaces forestiers 2016, est nécessaire pour poursuivre cette action.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement est le suivant :

- 40 000 € en 2017,
- 10 000 € en 2018.

4° - Agriculture - Opérations récurrentes n° 0P27O4973A, 0P27O4974A, 0P27O4975A et 0P27O2934

La Communauté urbaine mettrait en œuvre une politique en faveur des espaces naturels et agricoles et des agriculteurs. Le Département du Rhône avait compétence pour accompagner financièrement les agriculteurs dans leur installation et dans leur développement. La Métropole dispose des compétences que la Communauté urbaine et le Département mettaient en œuvre. Ces politiques concernent, d'une part, le Projet stratégique pour l'agriculture et le développement rural - Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PSADER-PENAP) de l'agglomération lyonnaise et, d'autre part, la reprise des politiques départementales.

En 2015, un avenant au PSADER-PENAP a été négocié. Pour autant, le comité de pilotage a donné des avis favorables à plusieurs projets en investissement pour un montant total de 21 054 €.

Concernant la reprise des actions du Département, par délibération n° 2015-0905 du 10 décembre 2015, le Conseil a approuvé l'affectation d'un montant de 100 190 € afin, d'une part, de développer un programme de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires en augmentant la présence des insectes prédateurs des ravageurs par le biais d'aménagements favorables comme les bandes enherbées et fleuries et les haies et, d'autre part, aider une exploitation en élevage à réaliser un ensemble d'investissement pour augmenter la taille de sa stabulation, pour faire du séchage en grange de son foin et pour transformer une partie de sa production.

Le Plan de développement rural (PDR) Rhône-Alpes, document d'application pour l'utilisation des crédits européens agricoles (FEADER) en Rhône-Alpes, a été approuvé en septembre 2015. Par les cofinancements nationaux que représentent les aides de l'Etat, de la Région et maintenant de la Métropole, il permet d'aider les projets de développement ou d'installation des exploitations agricoles. Le dossier de l'exploitation en élevage proposé à la Commission permanente du 7 décembre 2015 est le premier de la Métropole à bénéficier de ce dispositif.

En 2016, le PDR est pleinement opérationnel et la participation de la Métropole aux côtés de l'Etat et de la Région est attendue. Une enveloppe de 461 000 € est nécessaire pour répondre aux besoins des agriculteurs.

2016 est la dernière année du PSADER-PENAP. Une enveloppe de 165 000 € est nécessaire pour répondre aux besoins des projets nouveaux.

La demande concerne l'individualisation d'autorisation de programme rendue nécessaire par ces dispositifs, pour un montant total de 626 000 €.

Une autorisation de programme de 130 000 € a été individualisée sur l'opération n° 0P27O4974A - Agriculture PSADER 2016, lors du Conseil du 21 mars 2016.

Une autorisation de programme de 35 000 € a été individualisée sur l'opération n° 0P27O2934 - Agriculture 2016 - périmètre ex Grand Lyon, par délibération n° 2016-1242 du Conseil du 30 mai 2016.

L'individualisation d'une autorisation de programme d'un montant total de 461 000 € est nécessaire pour poursuivre cette action, selon la répartition suivante :

Thème	n° opération	Libellé opération	AP à individualiser (en €)	CP 2016 (en €)	CP 2017 (en €)	CP 2018 (en €)
agriculture : aides aux agriculteurs	0P27O4973A	agriculture - aides directes 2016	321 000	160 000	161 000	
	0P27O4975A	aides aux exploitations FEADER 2016	140 000	80 000	60 000	

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - **Approuve** les opérations récurrentes « préservation de la Trame verte » au titre de l'année 2016.

2° - **Décide** l'individualisation totale des autorisations de programmes suivantes, pour un montant total de 625 000 € en dépenses, répartis de la façon suivante :

Thème	n° opération	Libellé opération	AP à individualiser (en €)	CP2016 (en €)	CP2017 (en €)	CP2018 (en €)
sentiers						
	0P27O4979A	sentiers PDIPR 2016	30 000	15 000	15 000	
espaces naturels sensibles						
	0P27O4977A	espaces naturels sensibles 2016	380 000	100 000	180 000	100 000
	0P27O2940	espaces naturels 2016	85 000		50 000	35 000
trame verte						
espaces forestiers	0P27O4976A	espaces forestiers 2016	50 000		40 000	10 000
agriculture						
aides aux agriculteurs	0P27O4973A	agriculture - aides directes 2016	321 000	160 000	161 000	
	0P27O4975A	aides aux exploitations FEADER 2016	140 000	80 000	60 000	
Total			1 006 000	355 000	506 000	145 000

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2016.